



Mairie de TRIZAY-COUTRETOT-SAINT-SERGE

Département d'Eure et Loir

Communauté de Communes du Perche

6, Rue de la Mairie -28400 – TRIZAY-COUTRETOT-SAINT-SERGE.

Tél. fax : 02 37 52 16 55

E-mail trizay.mairie@wanadoo.fr

Site <http://www.trizay-perche.org>



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Convocation adressée le vingt et un janvier 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-huit janvier, à 20 heures 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Trizay-Coutretôt-Saint-Serge, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Bertrand de MONICAULT, Maire. La séance a été publique.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

M. de MONICAULT Bertrand, Mme SAULNIER Josette, M. VALLEE Dany, Mme GRENECHE Sandrine, Mme JOBLET Brigitte, M. LENFANT Romain, M. BAILLEAU Ludovic, M. GOUPIL Christophe, M. CHAUVIN Arnaud, M. de KERGOLAY Bertrand, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents : M. SAUQUES Nicolas

Secrétaire de séance : Mme JOBLET Brigitte

TRAVAUX D'INVESTISSEMENT 2021

Monsieur le Maire énumère les différents projets de travaux à l'étude pour l'année 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité d'effectuer les travaux d'investissements suivant :

- Etude de diagnostic de travaux de l'Eglise Saint Martin
- Electrification des cloches et l'installation d'un cadran à l'Eglise Saint Martin
- Travaux de voirie : Trottoirs bourg de Trizay, renforcement Chemin de la Bizolière et reprofilage du fossé au Lotissement Le Hameau du Chêne
- Restauration de la porte principale de l'Eglise Saint Martin (travaux votés en 2020)
- Travaux couloir sacristie de l'Eglise Saint Martin (travaux votés en 2020)

AUTORISATION DU MAIRE A ENGAGER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE 2021

Préalablement au vote du budget primitif 2021, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2020.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1er trimestre 2021, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2020.

À savoir :

- chapitre 21 : 61 508.80 euros soit 15 377.20 euros

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal qui accepte, l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2021 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif de 2021.

**DEMANDE DE SUBVENTION FONDS DEPARTEMENTAL D'INVESTISSEMENT AU TITRE DE L'ANNEE 2021
TRAVAUX DE VOIRIE COMMUNALE
Trottoirs bourg de Trizay, Chemin de la Bizolière, Fossé Lotissement le Hameau du Chêne**

Vu le règlement du Fonds Départemental d'Investissement applicable pour l'année 2021,
Vu le projet de travaux de voirie (Trottoirs bourg de Trizay, renforcement Chemin de la Bizolière, reprofilage fossé lotissement le Hameau du Chêne),

Considérant la nécessité de réaliser ces travaux,
Considérant l'éligibilité du projet au titre du Fonds Départemental d'Investissement 2021, au taux de 30% de la dépense HT, au titre des travaux de voirie,

Le Maire propose de déposer un dossier de demande de subvention FDI 2021,

Vu l'estimation prévisionnelle globale des travaux de 17 186,14 € HT :

- Trottoirs bourg de Trizay : 4 565,64 €
- Chemin de la Bizolière : 10 860,50 €
- Fossé Lotissement le Hameau du Chêne : 1 760,00 €

Le Maire propose de déposer une demande de subvention FDI 2021,
Considérant les finances de la Commune,

Le Conseil Municipal, après délibération :

- **approuve le projet de voirie**, pour une prévision de dépenses de 17 186,14 € H.T, soit 20 623,37 € TTC.
- **solicite à cet effet une subvention** au titre du fonds départemental d'investissement de l'année 2021 pour ces travaux de voirie, pour un montant de 5 155,84 €, soit 30 % du coût du projet.
- **établit le plan de financement** pour ces travaux comme suit :

Autofinancement	12 030,30 €
FDI 2021 (30%) Voirie communale	5 155,84 €
Coût du projet global HT	17 186,14 €

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est envisagé au 2^{ème} trimestre 2021.

**DEMANDE DE SUBVENTION FONDS DEPARTEMENTAL D'INVESTISSEMENT AU TITRE DE L'ANNEE 2021
PATRIMOINE RURAL NON PROTEGE
Etude de diagnostic de travaux, Electrification des cloches et installation d'un cadran sur mesure à l'Eglise Saint Martin**

Vu le règlement du Fonds Départemental d'Investissement applicable pour l'année 2021,
Vu le projet d'étude de diagnostic de travaux et de travaux d'électrification des cloches et d'installation d'un cadran sur mesure à l'Eglise Saint Martin,
Considérant la nécessité de réaliser cette étude et ces travaux,
Considérant l'éligibilité du projet au titre du Fonds Départemental d'Investissement 2021, au taux de 30% de la dépense HT, au titre du patrimoine rural non protégé,

Le Maire propose de déposer un dossier de demande de subvention FDI 2021,

Vu l'estimation prévisionnelle globale des travaux de 31 042,99 € HT :

- Etude de diagnostic de travaux Eglise : 16 341,00 €
- Electrification des cloches : 11 083,00 €
- Cadran sur mesure : 3 618,99 €

Considérant les finances de la Commune,

Le Conseil Municipal, après délibération :

- **approuve à la majorité le projet d'étude de diagnostic de travaux, d'électrification des cloches et l'installation d'un cadran sur mesure à l'Eglise Saint Martin**, pour une prévision de dépenses de 31 042,99 € H.T., soit 37 251,59 € TTC.
- **sollicite à cet effet une subvention** au titre du fonds départemental d'investissement de l'année 2021 pour l'étude de diagnostic de travaux, d'électrification des cloches et l'installation d'un cadran sur mesure à l'Eglise Saint Martin, pour un montant de 9 312,90 €, soit 30 % du coût du projet.
- **établit le plan de financement** pour ces travaux comme suit :

Autofinancement	21 730,09 €
FDI 2021 (30%) Patrimoine rural non protégé	9 312.90 €
Coût du projet global HT	31 042.99 €

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est envisagé au 3^{ème} trimestre 2021.

SALLE DE LA METAIRIE – REVISION CAUTION DE LA LOCATION

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier le montant de la caution de la salle de la Métairie à 250 € en raison des travaux d'éclairage effectués et notamment la mise à disposition d'une télécommande pour les usagers pour le réglage de l'éclairage. Le montant de la caution à ce jour est de 200 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la modification de la caution de la salle de la Métairie à 250 €.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur CHAUVIN évoque le blason réalisé devant la mairie d'Argenvilliers et donne l'idée à la commune de réaliser quelque chose de semblable.

Monsieur le Maire explique qu'en raison de la situation sanitaire actuelle la commune de Trizay ne souhaite pas s'inscrire au programme « Arts en scène 2021 », proposé par le Conseil départemental d'Eure-et-Loir.

Madame SAULNIER fait le point concernant l'avancement des travaux de rénovation à la Salle de La Fontaine.

Fin de la séance : 21h15